

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20200910-17-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2020  
Date de réception en préfecture : 22/09/2020  
Département de  
Meurthe et Moselle  
Arrondissement de  
Nancy  
Canton de Val de  
Lorraine Sud

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 10 septembre 2020**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **10 septembre 2020 à 20h30, à la salle de l'Ermitage à Frouard**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **4 septembre 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LEPIANKO – M. MACHADO – M. VOINSON
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME GAMEL – M. MULLET – MME PELLEZ – MME PHILIPPOT – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN – MME PANO – M. SOLDNER
<i>Faulx</i>	M. GRANDIEU – MME LEPRUN
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME GERARDIN – M. GRAFF – M. LEBOEUF – M. LEICKNER – MME MACAIGNE
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. JACQUES – M. MEDART
<i>Livardun</i>	M. BECK – MME CLEMENT-DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER – M. ROUGIEUX – M. WAGNER
<i>Malleloy</i>	M. GODEFROY – MME SALEUR
<i>Marbache</i>	MME LESAINE – M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BLASIU
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME BOCHNAK – MME GEOFFROY – M. KUHN – M. MAUGRAS – M. TROGRIC
<i>Saizerais</i>	MME ASCHBACHER – M. LEGGERI
<b>Absents représentés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME SCHMITT à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. POTDEVIN à M. TROGRIC (Pompey)

**N°17 – DA du 10/09/2020**

**Rapporteur : M. JULIEN**

**Rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) du  
Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SEA) du Bassin de  
Pompey et de l'Obrion-Moselle**

Les articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'eau et d'assainissement. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport réglementaire est public et permet d'informer les usagers des services. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport comprend notamment une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers qui sont transmis aux services de l'Etat pour alimenter un observatoire national de l'eau et de l'assainissement (SISPEA).

Le rapport annuel de l'exercice 2019 du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SEA) du Bassin de Pompey et de l'Obrion-Moselle vous est présenté dans sa version intégrale en annexe. Du fait de la dissolution de plein droit

054-245490691-20200910\_17-2520 lors de la prise de compétences eau et assainissement, cette compétence intercommunale devant l'Assemblée délibérante du Bassin de Pompey.

Le SEA était un syndicat à la carte qui exerçait en lieu et place de ses communes membres diverses compétences optionnelles en eau potable, en assainissement collectif, et en gestion des eaux pluviales.

L'année 2019 a été marquée par la réalisation d'importants travaux pour l'optimisation du fonctionnement du collecteur de transfert des eaux usées des communes de Champigneulle, Frouard, et Pompey à la station d'épuration de Maxéville (794 818,63 € HT), l'amélioration de la collecte des eaux usées de la rue de l'Ecluse à Pompey (112 430,69 € HT), et le renouvellement d'une canalisation d'eau rue du Maréchal Leclerc à Frouard (58 561,68 € HT) Dans l'objectif d'améliorer la connaissance patrimoniale des ouvrages, un diagnostic des réservoirs d'eau potable de Frouard a été réalisé par un bureau d'études.

Sur le volet tarifaire « eau potable », aucune modulation des redevances n'est intervenue en 2019. Un passage en régie des activités liées au périmètre de l'Obrion-Moselle avec refonte du système de facturation a été décidé par les délégués syndicaux. Il faisait suite à la mise en place d'une régie sur le périmètre du parc d'activités avec pour ligne directrice la maîtrise des prix de l'eau et de la facturation pour les usagers industriels et les ventes d'eau en gros.

Sur le volet tarifaire « assainissement », la redevance syndicale a été modulée à la hausse (de 1.10 € à 1.29 € HT) pour les usagers de Frouard du fait de la fin de la délégation du service public au 1<sup>er</sup> juillet 2019 et du passage en régie. Cette hausse n'en est pas une pour les usagers puisqu'elle correspond à la part délégataire (assainissement et eaux pluviales) qui disparaît.

La redevance syndicale « transport/traitement » a augmenté en 2019 (de 0.60 € à 0.69 € HT) pour couvrir l'autofinancement des travaux d'optimisation du collecteur intercommunal, aucun emprunt n'ayant été souscrit pour cette opération. L'augmentation de la redevance est également liée à un accroissement des dépenses de fonctionnement avec le renouvellement du contrat de prestation de services pour l'entretien des postes de pompage du collecteur intercommunal. Enfin, une hausse de la redevance syndicale « assainissement » pour les usagers du parc et de Pompey a été votée (de 0.90 € à 0.94 € HT) pour là encore assurer l'autofinancement des travaux de collecte programmés rue de l'Ecluse à Pompey et garantir le maintien de la capacité d'autofinancement pour les travaux prévisionnels d'élimination des eaux claires parasites.

Les consommations continuent à croître de 14,1 % sur le périmètre du parc d'activités en passant à 273 050 m<sup>3</sup>, traduisant une activité soutenue des entreprises en 2019. Sur les autres périmètres syndicaux, les consommations domestiques sont à l'inverse marquées par une baisse notamment pour celles qui concernent Frouard (- 9,5%).

En matière de performance environnementale, à noter la lente mais constante amélioration du rendement du réseau de distribution de Frouard qui passe à 74,9 %. La moyenne des rendements sur les autres réseaux de distribution gérés par le SEA reste supérieure à 90 % confirmant des performances élevées en matière de distribution.

En terme de balance budgétaire, l'exercice 2019, s'est soldé par des résultats globalement excédentaires sur les deux budgets annexe et le budget principal du fait d'un très bon niveau de réalisation des recettes et d'un niveau de dépenses contenues, à savoir :

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20200910-17-DE

Date de télétransmission : 22/09/2020  
Date de réception préfecture : 22/09/2020

**FONCTIONNEMENT**

	<b>BUDGET M49 EAU POTABLE</b>	<b>BUDGET M49 EAU ASSAINISSEMENT</b>	<b>BUDGET PRINCIPAL</b>
Résultat (€)	+ 357 808.02	+ 638 967.62	+ 26 502.98

**INVESTISSEMENT**

Résultat (€)	+ 584 249.55	+ 760 843.24	+ 95 797.11
--------------	--------------	--------------	-------------

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, pour l'exercice 2019, du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SEA) du Bassin de Pompey et de l'Obrion-Moselle. Celui-ci sera transmis dans sa version intégrale à chaque commune adhérente du SEA.

### L'ASSEMBLEE PREND ACTE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

----

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRLIC<sup>r</sup>